

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2025-590** Dénomination de la nouvelle structure Petite enfance.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

**Véronique DESNOUES**  
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 30 JUIN 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

**PRESENTS :**

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	M. LACOU
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. PIVAIN	M. HUBERT
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
M. PASSEGUE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme PARAYRE	Mme DAHOU
M. AMSTUTZ	Mme PAROU
M. DIARRA	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES :** M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

**ABSENTS :** Mme MOULIN, M. DUPRE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme DESNOUES.

**2025-590 Dénomination de la nouvelle structure Petite enfance.**

La ville de Saint Jean de la Ruelle a décidé la construction d'un nouveau Multi-accueil sur un terrain nu situé rue René Cassin destiné à accueillir de façon régulière ou occasionnelle des enfants de moins de 4 ans, en situation de handicap ou non, dont les parents travaillent ou sont en recherche d'emploi. La capacité d'accueil est de 34 places réparties en deux unités. L'équipement comprendra également les bureaux administratifs du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) et de la crèche familiale ainsi que des locaux annexes de cette dernière. Une salle de motricité sera mutualisée entre les trois structures. Il remplacera notamment le Multi-accueil des Coquelicots, situé 54 rue Paul Doumer dont les conditions d'accès n'étaient plus adaptées et qui ne permettait plus un accueil satisfaisant des enfants.

Le 23 février 2024, la première pierre a été posée symboliquement en présence des différents partenaires. L'ouverture de la structure est prévue fin août 2025.

Pour un coût global d'opération d'un montant de 3 100 000 €, l'équipement a pu bénéficier de soutiens financiers de ses partenaires à hauteur de près de 60 % du montant total HT du projet, avec les aides de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 873 500 €, du Département du Loiret pour 456 000 € et de l'Etat pour 150 000 €.

Il convient de dénommer ce nouvel équipement municipal. Ainsi, est-il proposé le nom de : **Anne SYLVESTRE (1934-2020), Auteure compositrice interprète française** depuis les années 1950 et jusqu'à son décès à l'âge de 86 ans. Elle a enregistré 24 albums pour adultes et une vingtaine pour enfants. Très populaire dans les années 1960 et 1970, elle s'est produite à la télévision auprès d'artistes prestigieux de la chanson comme Georges Brassens, Barbara, Georges Moustaki, Boby Lapointe, et a participé régulièrement à des émissions télévisées. Surtout connue comme chanteuse pour enfants, elle a été également reconnue pour des chansons plus engagées, féministes, ou en faveur du mariage homosexuel ; lui donnant une place particulière dans le paysage musical français.

Il est proposé de retenir cette dénomination avec l'accord de ses ayants-droits.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, travaux et développement durable réunie le 13 mai 2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

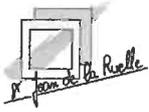
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ARRETE** la dénomination suivante :

La structure Petite enfance située 19A rue René Cassin, est dénommée :

- Maison Anne SYLVESTRE, et se compose de la crèche des Coquelicots, du Relais des Assistantes Maternelles et de la crèche familiale.

 <b>Fabien RIVIERE DA SILVA,</b> Maire de Saint Jean de la Ruelle	 <b>Véronique DESNOUES</b> Secrétaire de séance
--	---



« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »